

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **28**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Tarifs municipaux
applicables aux droits
de terrasse

SEANCE DU MARDI 05 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 05 novembre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 30 octobre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE,
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,
Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry
BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard
DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;
Serap ALP à Eric BOUCOURT ;
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Eric BOUCOURT

TARIFS MUNICIPAUX APPLICABLES AUX DROITS DE TERRASSE

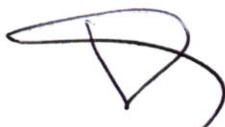
- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales ;
 - **Vu** la délibération du 16 décembre 2019 actualisant les tarifs municipaux ;
 - **Vu** la délibération du 08 juin 2020 actualisation les tarifs municipaux ;
 - **Vu** la délibération du 08 juin 2020 sur les modalités de modifications des tarifs et de remboursement suite au Covid-19 ;
 - **Vu** la délibération du 15 décembre 2020 actualisant les tarifs municipaux ;
 - **Vu** la délibération du 15 juin 2021 actualisant les tarifs municipaux ;
 - **Vu** la délibération du 07 décembre 2021 actualisant les tarifs municipaux ;
 - **Vu** la délibération du 16 juin 2022 actualisant les tarifs municipaux ;
 - **Vu** la délibération du 15 avril 2024 actualisant les tarifs municipaux.
-
- **Considérant** que les tarifs municipaux ne font l'objet d'aucune revalorisation ;
 - **Considérant** qu'il est nécessaire de rajouter une ligne à la régie Droits de voirie ;

OBJETS	LIBELLES	Nouveaux tarifs
DROITS DE VOIRIE	Extension de terrasse ou création (par jour et par m ²) durant tout évènement (Pamparina, Foire au Pré, Marché de Noël...)	2,60

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Fixe** les tarifs applicables aux droits de terrasse dès la présente délibération ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Eric BOUCOURT

Le Maire,



Stéphane RODIER